

Point Jury, que faire comme démarche ?

Par **jbzlou42**, le **12/07/2023** à **16:48**

Bonjour, je suis un étudiant en psychologie, étant en statut AJAC pour ma deuxième année j'ai donc validé ma L2 avec une moyenne de 10,494, concernant ma L1 et les matières que j'avais à repassé j'ai eu 9,931 sur l'année, il fallait que pour ma première année je valide de l'anglais, de la biologie et une matière fondamentale qui est de la psychologie cognitive. J'ai réussi à avoir 14 en anglais et 16 pour mon TD de psychologie cognitive.

Malheureusement avec cette nouvelle je ne peux espérer passer en L3 sans la validation de la L1, et je ne me vois pas redoubler pour un module à 9,957/20 où il ne me reste que de la Biologie que j'ai validé à 14 en L2 et de la psychologie dans un autre module que j'ai validé à 13 en L2.

Que me conseillez-vous ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/07/2023** à **09:11**

Bonjour

Si votre question est : que faire comme démarche pour obtenir des points de jury ?

La réponse est : rien. Le jury est souverain dans sa décision. Une démarche de votre part sera au mieux ignorée, au pire elle pourrait être mal prise.

Par **jbzlou42**, le **13/07/2023** à **14:35**

Donc pour 0,069 points je n'ai aucune solution ? Contacter le Doyen serait-il utile ? Un recours gracieux ? Requête en référé-suspension ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/07/2023** à **07:36**

Bonjour

Vous pouvez toujours tenté d'un recours devant le doyen, mais je suis très sceptique sur sur

son succès (sauf si vous avez validé l'ensemble de vos matières principales).

Tout comme vous, je trouve stupide de vous laisser redoubler pour si peu mais malheureusement, les points de jury ne sont pas un droit.